

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 2003865	Date d'inspection Le 01 juin 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Saint-Joseph		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 août 2022	01 juin 2022
Commentaires : Il manquait l'adresse du médecin pour 2 dossiers. Ceux-ci ont été ajouté dès ma visite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	31 août 2022	01 juin 2022
Commentaires : Le formulaire devait être dans le dossier d'une employée. Celui-ci a été ajouté dès ma visite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	31 août 2022	01 juin 2022
Commentaires : Le formulaire devait être dans le dossier d'une employée. Celui-ci a été ajouté dès ma visite.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement. La garderie rencontre les exigences de loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.
Lors de ma visite, les enfants font des dessins et des jeux libres.
Ils ont aussi mangé des fruits pour la collation.
Les jeux extérieurs sont tout de suite après la collation. Le parc de l'école est utilisé. Les équipements de jeu commercial, qui sont plus de 3 pieds (ex: balançoires, glissade, structures d'escalade, etc.) et qui n'ont pas suffisamment de surface protectrice tel que demandé par le CSA, ne peuvent pas être utilisés par la halte.

original signé par
Geneviève Abud

Le 01 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par
Chantal Berger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 juin 2022

Date